

Règlement intérieur de l'établissement

Age d'admission

Crèche	De 2 mois à 2 ans et demi
Jardin d'enfants	De 2 ans et demi à 6 ans
Garderie	De 2 ans et demi à 6 ans

Horaires

L'établissement fonctionne de **7h00 à 19h00** du lundi au vendredi et de **7h00 à 13h30** le samedi.

Pour les mois de juillet et août, L'établissement fonctionne de **7h00 à 15h30** du lundi au vendredi et de **7h00 à 13h30** le samedi.

L'établissement restera ouvert pendant les vacances scolaires, excepté les jours fériés.

Les enfants doivent être accompagnés par les personnes autorisées et confiés à l'équipe éducative.

Les parents doivent venir chercher leur enfant au moins 10 minutes avant l'heure de fermeture.

Personne accompagnatrice

Pour aucune considération nous ne laisserons partir un enfant s'il n'est pas accompagné de ses parents ou de la personne autorisée à chercher l'enfant figurant dans la fiche de renseignements (et munie de sa pièce d'identité).

Maladies

Les parents sont priés de signaler immédiatement au personnel encadrant si leur enfant a contracté une maladie contagieuse ou infantile. Suite à une infection grave ou contagieuse, un certificat médical peut-être exigé pour le retour de l'enfant à l'établissement.

Surveillance médicale

Le service médical est assuré par un médecin avec lequel l'établissement a établi une convention.

Garde

Les horaires de la garde commencent à l'heure de fermeture de l'établissement. Les tarifs de garde sont de 15dt par heure de garde. Les parents doivent prévenir la direction 24h à l'avance pour pouvoir planifier avec le personnel.

Accidents – Urgences

En cas d'accidents, les parents sont immédiatement informés.

S'il est impossible de joindre les parents et si la situation d'urgence l'exige, notre médecin et la directrice de l'institution prendront les dispositions qui s'imposent.

Les parents seront appelés dès que possible en cas d'intervention de secours extérieurs au service.

Assurance

L'établissement est assuré par une compagnie d'assurance en « assurance responsabilité civile ».

Vidéo, photos

L'équipe éducative peut filmer ou photographier les enfants à plusieurs occasions. De même et afin d'assurer la sécurité des enfants l'établissement est placé sous vidéosurveillance.

Affichage

Des panneaux d'affichages permettent aux parents de prendre connaissance des informations et évènements relatifs à la vie de la structure.

Objets personnels

Les objets personnels (jouets...) ou de valeur (bijoux...) sont interdits à l'établissement. L'équipe pédagogique dégage toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

De même, tout jeu à caractère dangereux est strictement interdit.

Tarifs

	Frais d'inscription	Frais de scolarité / Mois (déjeuner inclus)
Crèche	200 dt	400 dt
Jardin d'enfants	300 dt	350 dt
Garderie	200 dt	290 dt

*Une réduction de 30 dt/mois sur les frais de scolarité est accordée pour le 2^{ème} enfant d'une même famille.

L'enfant est inscrit pour 3 mois minimum.

Les tarifs des suppléments sont comme suit :

- **Goûter : 60 dt/mois**
- **Deuxième tablier : 30 dt**

Les frais ne sont ni remboursés ni reportés en cas de désistement.

Paiement

Le paiement se fait comme suit :

- Paiement trimestriel avant la fin du trimestre pour le trimestre suivant, vacances scolaires incluses. Aucune déduction ne sera accordée en cas d'absence pour maladie ou pour toutes autres raisons
- Les frais d'inscription sont payables à la date de l'inscription de l'enfant

En cas d'absence de l'enfant, les parents sont tenus de respecter le paiement.

Le règlement intérieur peut subir quelques modifications. Nous vous tiendrons au courant de toutes modifications.